

6 Société et Culture

Livraison des tables-bancs dans les établissements
Le compte n'y est toujours pas

F.B.E.M

Libreville/Gabon

AU moment où la problématique des tables-bancs était mise à nu comme jamais, l'année scolaire passée, le gouvernement s'était engagé à livrer 170 mille tables-bancs dans les établissements primaires et secondaires du pays. Un chiffre à la hauteur du gap à combler et qui devait permettre aux élèves d'apprendre dans des meilleures conditions. Un an après, malgré plusieurs livraisons de tables-bancs effectuées, force est de constater que cette problématique demeure d'actualité.



Photo : Chris OYAME

Des efforts doivent être maintenus pour satisfaire des demandes en places assises dans les salles de classes.

matique demeure d'actualité.

En effet, les chiffres émanant du ministère de l'Éducation nationale précisent que seuls "40 mille tables-

bancs ont été livrés à ce jour". Soit 23% du besoin initial ! Autant dire qu'on est bien loin des ambitions à atteindre et le déficit est là pour nous le rappeler.



Photo : D.R

Après les 40 mille tables-bancs livrés à ce jour, on relève un déficit de 130 mille unités.

L'on peut, dans ce sens, saluer l'engagement de la nouvelle cheffe de ce département, Nadine Patricia Anguile Obama, qui entend poursuivre cette opération

"sans interruption tout au long de l'année (actuelle ndlr)". Donc, livrer les 130 mille tables-bancs manquants reste la priorité des priorités de la nouvelle

équipe ministérielle. Ceci, pour ne plus avoir à faire à des images éhontées d'élèves suivant des cours debout, assis à même le sol ou sur des bois de fortune, comme il a souvent été donné de voir. Surtout que dans le même temps, trente mille élèves sont admis en classe de sixième dans les établissements secondaires du Gabon. En faisant le rapport entre ces milliers d'élèves qui entrent dans le secondaire et ceux qui, après leur bac (plus de 12 mille) avec y compris les décrochages le quittent, le compte, une fois encore cette année n'y est toujours pas.

Partenariat avec les établissements privés
Qu'en sera-t-il cette année ?

AJT

Libreville/Gabon

AU nombre des problèmes à résoudre en ce début d'année scolaire, figure l'orientation des élèves. En 2012, l'État avait entrepris de placer les apprenants dans les établissements privés reconnus d'utilité publique, dans le cadre d'un plan d'urgence visant à désengorger le trop plein d'élèves dans les lycées et collèges publics, synonyme d'effectifs pléthoriques dans les salles de classes. Les frais d'écolage des élèves inscrits au privé par ce canal était entièrement pris en charge par l'État.

Si la mesure avait fonctionné pendant un temps, ce partenariat public-privé a montré



Photo : Benjamin PENDI, Benjamin PENDI

Le lycée privé de Nzeng-Ayong, l'un des établissements privés où les élèves ont été orientés.

ses limites dès l'année scolaire 2015-2016. Résultat, des élèves mis à la porte pour impayés, et des parents contraints de débours des sommes énormes pour garantir les études à leur progéniture pourtant régulièrement admis en sixième.

L'on se souvient, parmi tant d'autres cas, de celui de ces

élèves orientés au lycée privé de Nzeng-Ayong (Fondation Mbélé), renvoyés pour "non-paiement de frais de scolarité par l'Etat". Leur retour en classes avait été conditionné par le solde desdits frais par le gouvernement ou les parents eux-mêmes.

Cette année encore, des élèves ont été orientés dans



Photo : Adjat Nioutoume

Des demandes de mutations sont affichées à l'entrée de nombreux établissements scolaires, comme ici. Le signe d'un malaise!

ces établissements privés, sans l'avis des parents. Dans son allocution circonstancielle, le ministre en charge de l'Éducation nationale annonçait hier dimanche, un autre plan d'urgence dans le secteur - alors que le précédent n'est toujours pas arrivé à son terme -, et plus de participation du secteur privé dans la formation de la

jeunesse, sans toutefois s'étendre sur la question. Aussi, les mêmes causes produisant les mêmes effets, que va-t-il se passer pour les élèves inscrits par l'Etat dans les établissements privés dits d'utilité publique ? Ce, d'autant plus que depuis la publication des décisions d'orientations des élèves dans les établissements sco-

lares, notamment les lycées et collèges de la capitale, de nombreux parents s'activent pour changer les lieux d'apprentissage de leurs enfants. Demandes de transfert et mutations vers d'autres structures publiques affluent.

L'Etat a-t-il résolu ce problème, en association avec les parents d'élèves, afin que d'autres apprenants, issus de familles démunies pour beaucoup d'entre eux, ne soient mis à leur tour à la porte en cours d'année ?

Les frais d'écolage des années antérieures ont-ils été soldés afin que les enfants puissent poursuivre sereinement leur cursus ? Autant d'interrogations qui taraudent les esprits au moment où l'année scolaire commence.

Frais d'inscription dans les établissements publics
La perception de 10 mille suspendue

AJT

Libreville/Gabon

LES frais d'inscription, incontournables pour garantir l'accès des élèves dans les salles de classes! Alors que la rumeur d'une augmentation "harmonisée" de frais d'inscription dans les établissements publics à hauteur de 10 000 francs courait depuis quelques jours, et que cer-

tains établissements avaient même commencé à percevoir lesdits frais, certains les majorant même, une communication de la Direction d'académie provinciale (DAP), jeudi dernier, est venue démentir l'information.

« Il s'agissait d'une réflexion initiée avec les chefs d'établissements. La mesure n'avait pas encore été entérinée par les autorités compétentes », indique le ministère de l'Éduca-



Photo : Rudy Hombenet

Fiche d'inscription comportant les différents montants à débours lors des inscriptions dans certains établissements publics, cas du lycée technique de Ntoun.

tion nationale. La DAP a donc décidé d'interdire le prélèvement de cette somme.

Par ailleurs, le remboursement de ceux qui avaient déjà payé fait actuellement l'objet d'une réflexion.

Toutefois, il faut noter que cette polémique suscitée autour de l'augmentation des frais d'inscriptions a fait remettre sur la table d'autres questionnements. A savoir, la rame de papier, les boîtes de craie, les rouleaux de papier

hygiénique, les assurances scolaires dont le paiement par les parents avaient été suspendu il y a quelques années, mais toujours d'actualité dans certains établissements publics.

Certains parents n'arrivent pas aussi à s'expliquer la disparité observée dans les frais d'inscriptions entre lycées et collèges, selon que l'on est au lycée national Léon Mba ou au lycée d'Oloumi, par exemple.

L'assurance scolaire
A qui profite-t-elle?

Prissilia.M.MOUIY

Libreville/Gabon

CHAQUE début d'année, des parents d'élèves paient des frais de scolarité de leurs enfants. Y est incluse, l'assurance scolaire? Celle-ci est censée garantir les dommages que l'apprenant, à l'école comme au collège et au lycée, est sus-

ceptible de causer à son camarade ou un tiers. Mais également des préjudices qu'il peut lui-même subir. Cette assurance couvrirait l'ensemble des activités scolaires au cours d'une année, y compris tout événement pouvant surgir sur le trajet de l'école. Au départ facultative, l'assurance scolaire serait désormais obligatoire dans certains établissements de Libre-

ville, sans que les parents comprennent son bien fondé "On ne sait pas comment ça marche ni à quoi sert l'assurance scolaire", avoue Éric, parent d'élève. Interrogée également sur la question, Angelina, parente d'élève ayant souscrit à l'assurance scolaire dit ne pas en profiter, ou du moins que son enfant ne bénéficie d'aucune protection scolaire en cas d'acci-

dent. "Ma fille est inscrite dans un établissement parapublic qui nous exige une assurance scolaire. Aucun document en retour nous prouve que l'enfant est assuré. L'année dernière, elle a eu un accident pendant son cours d'activité sportive. L'école m'a appelé alors que j'étais à mon lieu de travail. J'ai dû me rendre sur place pour la conduire dans une struc-

ture hospitalière. J'ai pris en charge les frais liés à toutes les dépenses. Aucun remboursement de l'école, encore moins un accompagnement d'une quelconque assurance", s'est-elle indignée. Et d'ajouter : "Le temps de partir du boulot pour l'école de l'enfant, puis de la conduire à l'hôpital, elle aurait pu avoir un autre souci que celui qu'elle avait déjà".

Des plaintes de ce genre sont légion de la part des parents d'élèves. Ces derniers veulent comprendre où va réellement leur argent. Malgré une interdiction faite à ce sujet par l'État, certains établissements secondaires et primaires publics continueraient à se livrer sans vergogne à ce genre d'exigence qui s'apparente à une escroquerie.